

Publié le 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241024-2024_137-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

VAL ES DUNES

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
17.10.2024
Date d'affichage
17.10.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 24
Titulaires 22
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 32
Arrivée titulaire 20h04 +1
Votants 33

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MÓNROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (arrivée à 20h04), Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Gilbert GEMY), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Ann BAUGAS (pouvoir à Siegfried GLESSMER), Magali LONCLÉ (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), MM. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Didier LEMONNIER et Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2024 / 137

Objet : OTRI - Autorisation de signature des lots n°1 à 3 de l'accord-cadre composite relatif à la mise en place du tri à la source des biodéchets et de la tarification incitative 2024

Vu l'appel public à la concurrence publié le 15 juillet 2024 au JOUE, le 14 juillet 2024 au BOAMP et mis en ligne sur le profil acheteur de la Communauté de communes le 15 juillet 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres actant de sa décision d'attribution en date du 15 octobre 2024,

Considérant que dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de communes Val ès dunes s'est engagée dans une réflexion visant à adapter son service de gestion des déchets ménagers aux changements réglementaires tout en travaillant à une meilleure maîtrise des coûts ;

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de ce nouveau schéma de gestion, la Communauté de communes souhaite bénéficier de prestations de services ayant pour objet l'assistance à la mise en place de la tarification incitative et la collecte des biodéchets ;

Considérant que la Communauté de communes a lancé une consultation pour l'attribution d'un accord-cadre composite portant sur la fourniture d'équipements et l'exécution de prestations de services ayant pour objet de l'assister dans la mise en place de la tarification incitative et la collecte des biodéchets ;

Considérant que cet accord comporte 3 lots distincts :

- Lot n° 1 : la fourniture et livraison de composteurs individuels en bois ;
- Lot n° 2 : la réalisation des enquêtes de dotation ;
- Lot n° 3 : la fourniture d'une solution informatique embarquée et d'une

prestation de création de tournées de collecte ;

Considérant que la durée de l'accord-cadre est de quatre ans ;

Considérant que les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Critères	Lot 1 Pondération	Lot 2 Pondération	Lot 3 Pondération
1 - Prix de la prestation	60 %	40 %	40 %
2 - Valeur technique	30 %	50 %	50 %
3 - Délais	10 %	10 %	10%

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 octobre 2024, a choisi les offres des entreprises suivantes :

Lot	Société	Montant de l'offre
LOT 1	SCIERIE DU HAUT JURA	585 420,00 € TTC
LOT 2	QUADRIA	225 828,00 € TTC
LOT 3	SIMPLICITI	138 643,20 € TTC

20h04 : Arrivée de Stéphane AMILCAR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise Monsieur le Président à signer l'accord-cadre pour le lot n°1 relatif à la fourniture et livraison de composteurs individuels en bois avec la société SCIERIE DU HAUT JURA pour un montant estimatif de 585 420,00 € TTC ;

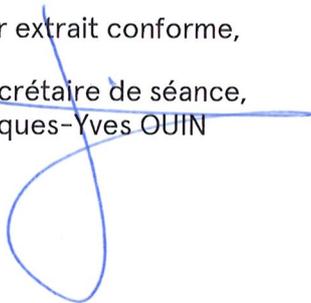
↳ Autorise Monsieur le Président à signer l'accord-cadre pour le lot n°2 relatif à la réalisation des enquêtes de dotation avec la société QUADRIA pour un montant estimatif de 225 828,00 € TTC ;

↳ Autorise Monsieur le Président à signer l'accord-cadre pour le lot n°3 relatif la fourniture d'une solution informatique embarquée et d'une prestation de création de tournées de collecte avec la société SIMPLICITI pour un montant de 138 643,20 € TTC ;

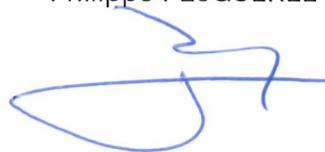
↳ Autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN




Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr